COMMUNE D'OSSELLE-ROUTELLE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 janvier 2017 qui s'est tenue à la Mairie d'Osselle-Routelle

Conseillers présents :

M. DAGON-LARTOT – M. BAÏOTTO – Mme BOILLOT– M. BOUVERET – Mme BULLIARD – M. CUCHE
Mme GEGOUT – Mme GRAPPEY – Mme GRILLON –M. HYVERNAT – M. LARTOT – M. LOLLIOT – M. MICHELIN
Mme OLSZAK – M. PRETET

Conseillers excusés
Mme GODAIN qui donne procuration à Mme BOILLOT

Conseillers absents
M. BORDY– Mme GRAPPIN – M. KHELIFI – M. LAFFIN

La séance est ouverte à 20h35
Secrétaire de séance : Mme GRILLON.

1a – Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour.
Monsieur le Maire souhaite ajouter l'approbation des 3 derniers comptes rendus.

Les conseillers sont d'accord et les comptes rendus des conseils municipaux extraordinaires des 8 et 20 décembre, et du Conseil Municipal du 8 décembre 2016 sont adoptés à l'unanimité par les conseillers présents.

Arrivée de Messieurs BOUVERET et HYVERNAT

1 – Désignation des conseillers communautaires

Suite à l'extension de périmètre du Grand Besançon au 1er janvier 2017 et selon la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016, la Préfecture doit répartir **129 sièges** au Conseil communautaire du Grand Besançon. 2 sièges sont conservés sur la commune d'Osselle-Routelle ; il est procédé à une nouvelle élection des Conseillers communautaires avec respect de la parité homme/femme.

3 candidats se présentent : Pascale BOILLOT - Anne OLSZAK – Daniel CUCHE
16 bulletins sont exprimés.
Pascale BOILLOT obtient 2 voix
Anne OLSZAK et Daniel CUCHE sont élus avec 14 voix chacun

2 – Avenant n° 1 Convention « aide aux communes » avec la CAGB

Le dispositif d'aide aux communes doit être modifié pour prendre en compte des évolutions postérieures au vote du dispositif en Conseil Communautaire le 30 juin 2016 par un avenant, la commune d'Osselle-Routelle ayant déjà délibéré en faveur de l'adhésion. Elles concernent :

- La mise en place de l'Agence Départementale d'@ppui aux Territoires (AD@T).
- La possibilité d'intégrer les syndicats de communes.
- La mutualisation des services techniques effectuée entre la CAGB et la Ville de Besançon au 1er janvier 2017.
- L'ouverture du dispositif aux communes de 4 000 à 10 000 habitants.

Pour les modifications de décomposition du niveau 2 d'aide, en **2a** et **2b**, les aides concernent :
Niveau 2a: E-Magnus et le conseil juridique limité en nombre **facturé à 0,30 €/habitant/an.**
Niveau 2b: l'ensemble des services déjà proposé dans le niveau 2 (accompagnement pour les projets d'investissements communaux, CEP, commande publique, conseil juridique non limité en nombre, prêt de matériel et num@irie)
facturé à 2,50 €/habitant/an.
Soit un total de 2,80 €/habitants/an.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3 – Adhésion à l'Agence Technique Départementale

Le Département a décidé en concertation avec les communes et les EPCI de créer une structure (l'Agence Départementale d'appui aux territoires (AD@T)), dédiée à apporter une solution aux collectivités du Doubs dans le domaine de l'ingénierie publique pour faire face à l'évolution des missions de l'Etat. Monsieur le Maire propose d'y adhérer.
La contribution pour la commune s'élève à 100 €/an, et la CAGB prendra en charge le forfait d'adhésion à l'offre de base de l'AD@T de 0,60 €/habitant/an.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Un représentant de la commune doit être désigné pour assister à l'Assemblée Générale de l'AD@T, Monsieur le Maire souhaitant être représenté, M. Baïotto propose *sa candidature qui est approuvée à l'unanimité.*

4 – ONF programme de travaux pour 2017 quartier Routelle

Le programme concerne cette année du nettoiement et le dégagement de plusieurs parcelles pour un montant de 3 578,29 € TTC .
La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 – Intégration progressive des taux concernant les taxes

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1638 du Code Général des Impôts qui permet l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux de fiscalité directe locale sur la commune nouvelle d'Osselle-Routelle de 2 à 12 ans.

Actuellement les taux d'imposition sont les suivants :

Communes	TH	FB	FNB
OSSELLE	13.30%	15.39%	20.93%
ROUTELLE	9.58%	14.68%	16.59%

Au regard de ces chiffres, le Conseil Municipal décide la mise en place d'une intégration fiscale progressive sur 5 années pour la Taxe d'Habitation et la taxe Foncière sur le Non-Bâti et une intégration fiscale immédiate pour la taxe Foncière sur le Bâti.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6 – Mise en place d'un SPANC sur le quartier d'Osselle

La CAGB devant reprendre la compétence de l'eau en 2018, celle-ci demande qu'Osselle soit dotée d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif pour les habitations non raccordées à l'égout. Routelle en étant déjà doté d'un, et ayant déjà un règlement, il sera proposé à la CAGB d'y intégrer le quartier d'Osselle. La délibération est donc reportée.

7 – Indemnité du Maire,

Aux vues de l'article 5 de la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016, Monsieur DAGON-LARTOT demande au Conseil Municipal de réduire son indemnité de fonction à compter du 1er janvier 2017. Il souhaite percevoir son indemnité à hauteur de 22 % de l'indice brut 1015 au lieu de 31 %.
Contre : 2
Abstentions : 2

La délibération est adoptée à la majorité

8 – Modification du régisseur suppléant concernant la régie « divers »

La Trésorerie a constaté une incompatibilité de fonction entre la fonction d'Adjoint au Maire de M. Damien BOUVERET, et la qualité de Suppléant du régisseur concernant cette régie. Il est proposé de désigner Monsieur Nicolas HAMEL, secrétaire de la commune, comme régisseur suppléant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9 – Questions diverses

- Monsieur Éric THIVET, membre extérieur de la commission garants du bois a démissionné de ses fonctions
- Proposition d'étudier une convention avec l'Association d'insertion de la Régie des Quartiers pour la mise en place d'un conteneur de recyclage de textile linge et chaussures sur la commune.
- Demande de Monsieur Michel LARTOT de réaliser une étude pour une salle polyvalente.

la séance est levée à 21h40
Le Maire,

Pierre DAGON-LARTOT

MAIRIE D'OSSELLE-ROUTELLE 25320

<u>Rappel :</u> la réunion publique concernant le projet tourisme de la CAGB aura lieu à la salle des associations de Grandfontaine le mercredi 18 janvier à 20h30.